



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Delocalisations

Question écrite n° 11400

Texte de la question

M. Dominique Dupilet attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les projets de delocalisation d'administrations envisagés et annoncés par le Gouvernement. Il lui demande en conséquence quel est l'état d'avancement de cette réflexion et si des mesures sont envisagées pour 1994.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention du Gouvernement sur l'état d'avancement de la réflexion concernant la politique de delocalisation. Le comité interministeriel d'aménagement du territoire, tenu à Mende le 12 juillet 1993, a, en effet, confirmé la politique de transfert de services centraux de l'Etat et d'entreprises publiques implantées en Ile-de-France au bénéfice des autres régions. A cet effet, une réflexion est actuellement conduite avec chaque ministère pour cerner les domaines d'activité qui pourraient être transférés, en tenant compte des possibilités et des logiques fonctionnelles de chacun d'eux. Par ailleurs, les préfets de région ont été invités à mettre en évidence les vocations spécifiques des territoires et leurs potentialités d'accueil, dans la perspective de constituer des pôles de compétence administratives, le cas échéant interministeriels. La confrontation de ces démarches permettra au Gouvernement de prendre des décisions avant la fin du présent semestre.

Données clés

Auteur : [M. Dupilet Dominique](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11400

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 1994, page 852

Réponse publiée le : 25 avril 1994, page 2070